

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 28/016/2006 – ÉFAI

Londres, le 20 juillet 2006

AU 200/06

DÉTENTION SECRÈTE / CRAINTES DE TORTURE

ALGÉRIE **Abdelmajid Touati (h)**

Selon les informations reçues par Amnesty International, Abdelmajid Touati a été vu pour la dernière fois à Alger, la capitale algérienne, à la mi-mars. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis plus de trois mois. Amnesty International craint qu'il ne soit détenu dans une caserne du Département du renseignement et de la sécurité, la Sécurité militaire (SM). Cet homme ne semble pas avoir été traduit devant les autorités judiciaires jusqu'ici. Amnesty International pense qu'il est détenu illégalement et arbitrairement et craint qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Abdelmajid Touati est maçon dans la ville de Tiaret, située à quelque 300 kilomètres au sud-ouest d'Alger. Il travaillait sur un chantier de construction de Bachdjarah, un quartier d'Alger, avant de « disparaître ». Plusieurs semaines après sa « disparition », Tiaret aurait été le théâtre d'une vague d'arrestations. Il semble qu'un certain nombre des personnes arrêtées ont été inculpées d'infractions à la législation relative au terrorisme et accusées de planifier un séjour en Irak en vue de soutenir les factions armées opérant dans ce pays. Il y a lieu de penser que l'identité de ces personnes a été communiquée aux autorités par Abdelmajid Touati tandis qu'il était secrètement détenu par le Département du renseignement et de la sécurité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de l'article 51 du Code de procédure pénale algérien, une personne peut être maintenue en garde à vue pour une durée pouvant aller jusqu'à douze jours. Les proches de cette personne doivent être immédiatement autorisés à communiquer avec elle et à lui rendre visite. Cependant, les dispositions de cet article sont régulièrement violées dans les affaires de « terrorisme ». Les personnes arrêtées sont systématiquement maintenues en détention secrète pendant douze jours, voire plus longtemps, jusqu'à ce qu'elles soient présentées à un juge d'instruction ou libérées sans inculpation. C'est pendant que ces personnes sont détenues secrètement dans des centres utilisés par le Département du renseignement et de la sécurité qu'elles risquent le plus d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International a reçu des informations sur plusieurs cas de personnes détenues par ce service pendant des mois sans aucun contact avec le monde extérieur, au mépris de la loi algérienne et du droit international, ces personnes ayant manifestement été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention. Il semble que les autorités civiles algériennes n'exercent aucun contrôle, ou presque, sur les activités du Département du renseignement et de la sécurité. D'une manière générale, les autorités judiciaires ferment les yeux sur les atteintes apparemment perpétrées par ce service, si bien que ses membres jouissent d'une impunité de fait.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité d'Abdelmajid Touati, qui est peut-être détenu dans une caserne militaire depuis plus de trois mois ;
- dites-vous préoccupé à l'idée que cet homme ne soit détenu par le Département du renseignement et de la sécurité dans un lieu tenu secret, et soulignez que sa famille n'a aucun moyen de communiquer avec lui, au mépris de l'article 51 du Code de procédure pénale algérien ;
- priez les autorités de le libérer immédiatement ou de l'inculper d'une infraction dûment reconnue par la loi et de lui permettre sans délai de consulter un avocat ;
- appelez les autorités à veiller à ce que cet homme puisse subir un examen médical indépendant et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Nouredine Yazid Zerhouni

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Palais du Gouvernement, 18 rue Docteur Saâdane, Alger, Algérie

Fax : + 213 21 605210 / 736106

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Tayeb Belaiz

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

8 Place Bir Hakem, 16030 El Bihar, Alger, Algérie

Fax : + 213 21 922956 / 921701 / 925557

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

l'organisme gouvernemental chargé des droits humains, qui dépend du président :

Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme

M. Mustapha Farouk Ksentinin (Président)

Palais du Peuple, Avenue Franklin Roosevelt, Alger, Algérie

Fax : + 213 21 239037 / 239005

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Algérie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 31 AOÛT 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*